



## Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALES/15971\*  
12 septembre 1983  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY

SEP 15 1983

UN/SECURITY COUNCIL

## NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

1. Dans le cadre des efforts incessants qu'ils déploient pour accroître l'efficacité du Conseil de sécurité et eu égard à la précarité de la situation internationale, les membres du Conseil se sont félicités des idées et des observations utiles et incitant à la réflexion contenues dans le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, qui ont contribué à de larges échanges de vues, menés dans un esprit constructif, entre les membres du Conseil.
2. Afin d'entamer ces échanges de vues et de les faciliter, le débat a été organisé, de manière assez souple, autour des cinq éléments essentiels ci-après :
  - a) Le rôle du Conseil dans la prévention des conflits, y compris aussi bien les mesures qu'il prend en vertu des Articles pertinents de la Charte que la façon dont il fait face aux situations portées à son attention par les Etats Membres ou par le Secrétaire général, conformément aux Articles 35 et 99;
  - b) Le rôle du Conseil s'agissant de favoriser les négociations ou d'autres procédures de règlement pacifique entre les parties à un différend, y compris la part active qu'il peut prendre lui-même à ces procédures;
  - c) L'application des résolutions du Conseil, y compris les mesures visant à donner effet à ses décisions, ainsi qu'à renforcer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et à assurer le respect des tâches confiées aux forces de maintien de la paix par le Conseil;
  - d) Les mesures visant à donner effet à l'Article 43 de la Charte, y compris le rôle qu'il est envisagé de confier au Comité d'état-major dans les Articles 43 à 47;
  - e) Les améliorations à apporter aux procédures en vue de permettre au Conseil de s'acquitter plus aisément et plus efficacement des fonctions qui lui sont confiées par la Charte.

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

3. Au cours des débats auxquels ont été consacré 18 séances, tenues en consultations officieuses, de nombreuses idées ont été avancées et des propositions précises ont été formulées à propos de chaque élément; la plupart d'entre elles exigeaient d'évidence une analyse approfondie et une étude détaillée.
4. Les membres du Conseil ont donc reconnu que l'examen des propositions touchant les moyens qui permettraient d'accroître l'efficacité du Conseil de sécurité, y compris celles qui figuraient dans le rapport du Secrétaire général, était une entreprise de longue haleine, qui appelait une étude plus approfondie et qui n'était pas encore terminée.
5. Tout au long du débat, les membres ont souligné la validité et la vitalité des buts et principes de la Charte des Nations Unies et de la Charte elle-même et surtout le devoir qu'avaient tous les Etats Membres de s'acquitter de bonne foi des obligations qu'ils avaient contractées en vertu de la Charte, plus particulièrement de celles qui concernaient le règlement pacifique des différends et le maintien de la paix et de la sécurité internationales.
6. Ils ont rappelé à ce propos que les Etats Membres étaient tenus d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil et que leur appui constant était nécessaire pour assurer une meilleure application de ces décisions.
7. Les membres ont réaffirmé la nécessité de renforcer les moyens dont dispose le Conseil de sécurité pour s'acquitter de sa responsabilité première qu'est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris les procédures visant à favoriser un recours plus systématique au Conseil.
8. Les membres ont estimé qu'il était essentiel de développer encore l'"esprit collégial" entre les membres du Conseil et d'instaurer notamment de bonnes relations de travail entre les membres permanents.
9. Les membres du Conseil ont indiqué que la Charte des Nations Unies fait clairement la distinction entre les fonctions et pouvoirs spécifiques du Conseil et ceux des autres organes principaux de l'ONU, et ils ont instamment demandé à tous les Membres de l'Organisation de garder à l'esprit cette distinction importante.
10. Les membres ont mis l'accent sur la possibilité, à titre pratique, de créer des organes subsidiaires conformément à l'Article 29, si cela était jugé nécessaire.
11. Les membres du Conseil ont également souligné combien il importait que le Conseil prenne en temps opportun les mesures voulues pour prévenir, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte, l'aggravation de certaines situations ou de certains différends et ont estimé que de grandes possibilités s'offraient dans ce domaine.
12. A cette fin, les membres du Conseil ont examiné les mesures qui faciliteraient et hâteraient une action prompte et efficace du Conseil et lui permettraient de recommander des procédures ou des méthodes d'ajustement appropriées.
13. Dans ce contexte il a été envisagé d'accroître l'efficacité des moyens techniques dont dispose actuellement le Secrétariat de l'ONU pour la collecte de l'information et de faciliter aux membres du Conseil l'accès à cette information.

14. Dans le même contexte, les membres ont également envisagé de renforcer les moyens dont dispose le Conseil pour envoyer des missions d'enquête ou d'observation.

15. Les membres ont examiné la question de réunions périodiques du Conseil et l'opportunité de tenir de temps à autre des réunions hors Siège ou au niveau le plus élevé possible.

16. Il a également été envisagé de renforcer et de faire respecter les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

17. Les membres ont entendu des propositions quant à la possibilité d'activer les travaux entrepris par le Comité d'état-major dans l'accomplissement des tâches qui lui ont été assignées par la Charte.

18. Les membres ont examiné bien d'autres aspects des travaux du Conseil de sécurité, y compris des suggestions sur le moyen de revitaliser la notion de sécurité internationale collective et d'autres propositions novatrices visant à accroître l'efficacité du Conseil.

19. Les membres étaient d'avis que certains éléments de convergence apparus au cours des débats, qui offraient de meilleures possibilités de progrès, méritaient d'être examinés en priorité. Ils sont disposés à examiner ces éléments et toutes autres questions pertinentes qui pourront être soulevées ou portées à leur attention.

-----